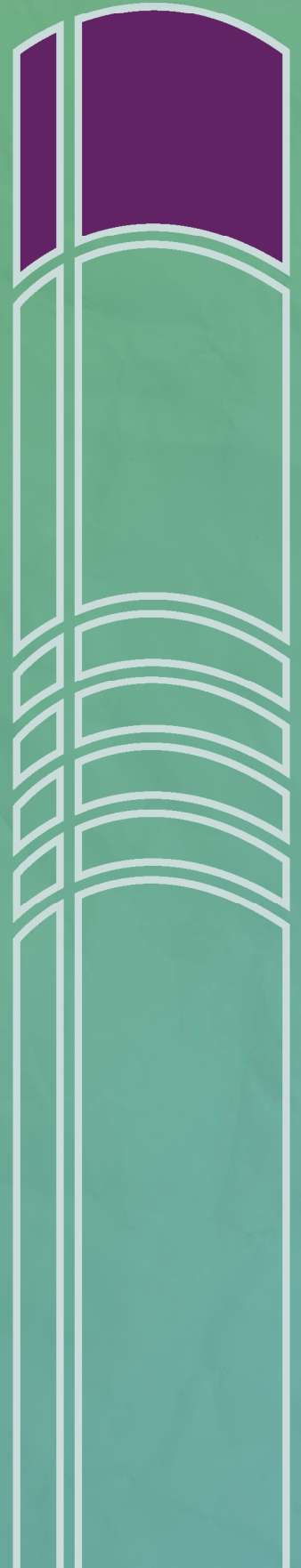




Projet de reconstruction de
l'Unité de Valorisation
Énergétique de Toulouse-Mirail

DISPOSITIF DE PARTICIPATION DU PUBLIC JUSQU'À L'ENQUÊTE PUBLIQUE

SYNDICAT MIXTE DECOSET
SEPTEMBRE 2023



SOMMAIRE

INTRODUCTION	3
I. Présentation du maître d'ouvrage et du projet	6
1. Présentation du Syndicat Mixte Decoset	6
2. Présentation de L'UVE de Toulouse et du projet d'évolution.....	9
II. Rappel des éléments de la concertation préalable.....	13
1. Le dispositif de concertation préalable	13
2. Le bilan de la concertation préalable	17
3. Les décisions prises.....	18
4. Les recommandations des garants et la lettre de cadrage de la CNDP	19
III. Organisation générale de la concertation continue.....	21
1. Les enjeux et le cadre légal de la concertation continue.....	21
2. Les engagements du maître d'ouvrage	23
3. Les thématiques et les publics de la concertation continue	25
4. Les dispositifs envisagés pour la concertation continue.....	28
5. Le calendrier de la concertation continue et les différentes séquences	45
IV. Détail de la première séquence.....	50
1. Les actions déjà engagées	50
2. L'organisation générale de la séquence septembre 2023 / septembre 2024..	52
3. Les instances.....	54
4. Les rencontres.....	55
5. Les outils d'information et de contribution.....	59

INTRODUCTION

Le syndicat mixte Decoset est un établissement public **en charge de la valorisation des déchets collectés par les EPCI adhérents**. A ce titre, il gère des équipements, déchetteries, centres de transferts, plateformes de compostage, centres de tri et unités de valorisation énergétique (UVE). L'UVE de Toulouse construite à la fin des années 60 est aujourd'hui vieillissante. Decoset s'est donc interrogé sur son devenir. Plusieurs solutions envisageables impliquaient la réalisation d'investissements conséquents. Decoset a donc sollicité la Commission Nationale du Débat Public (CNDP) en juillet 2021. A l'analyse du dossier, la CNDP a préconisé **l'organisation d'une concertation préalable qui s'est tenue du 21 septembre au 27 novembre 2022**.

A la suite de cette concertation préalable, les deux garants désignés par la CNDP ont remis leur rapport final le 13 janvier 2023 et Decoset a publié le sien le 7 mars 2023. Ces deux documents ont été présentés à la réunion plénière de la CNDP le 14 mars 2023. Cette date marque le lancement d'une nouvelle phase de concertation, la concertation continue pour laquelle une nouvelle garante a été désignée.

Cette concertation continue, comme la concertation préalable est prévu par le code de l'environnement (articles L.121-1, L.121- 1-1, L.121-14 et R.121-11). L'enjeu de cette nouvelle phase de concertation est de garantir **la poursuite de l'information et de la participation du public entre la fin de la concertation préalable et l'ouverture de l'enquête publique**. La durée de cette concertation continue va être relativement longue puisque l'enquête publique est à l'heure actuelle envisagée fin 2026 ou début 2027. Durant cette période de concertation continue, les publics doivent pouvoir suivre facilement les étapes d'avancement du projet, y être pleinement associés, tout particulièrement sur certains sujets déjà évoqués lors de la concertation préalable.

Compte tenu de l'importance pour Decoset de la concertation avec l'ensemble des parties prenantes, **un dispositif complet de communication, de mobilisation des publics et de concertation est** d'aujourd'hui proposé jusqu'à la date de l'enquête publique, soit environ 3 années et demie à 4 ans de mars 2023 à octobre / novembre 2026. Au-delà de cette durée réglementaire de concertation continue, Decoset souhaite également mettre en place des dispositifs de concertation durant la phase chantier mais aussi en phase exploitation après entrée en service de la nouvelle UVE.

Pour matérialiser cette volonté et ces engagements, les principes et dispositifs envisagés sont décrits dans la présente note. Comme lors de la concertation préalable, Decoset souhaite s'inscrire de façon volontariste dans ces démarches de concertation pour avoir l'opportunité de mettre en visibilité et de porter au débat la question plus large de la gestion de nos déchets et des politiques publiques à conduire pour accompagner les citoyens, les entreprises mais aussi les autres collectivités dans

la transformation de leurs pratiques afin de réduire la production des déchets résiduels et de s'inscrire dans une économie résolument circulaire.

Pour Decoset, cette concertation continue au long cours présente un intérêt important : elle est plus adaptée au rythme d'évolution des comportements et des mentalités et permet ainsi d'accompagner ces transitions progressivement et en profondeur pour en favoriser la pérennité. Ce changement est un élément clé pour le Syndicat Mixte Decoset.

La concertation continue portera non seulement sur le projet de reconstruction de l'UVE de Toulouse mais également sur les politiques mises en œuvre par Decoset et les ERPCI adhérents en matière de réduction à la source de la production de déchets.

Après un bref rappel des enjeux du projet (Partie I), du déroulement et des enseignements de la concertation préalable (Partie II), l'organisation générale de la concertation continue (Partie III) sera présentée de façon à mieux appréhender le détail des propositions de la première séquence (Partie IV) allant de septembre 2023 à septembre 2024.



01.

**PRÉSENTATION
DU MAÎTRE
D'OUVRAGE
ET DU PROJET**

I. Présentation du maître d'ouvrage et du projet

La bonne compréhension des enjeux du projet de reconstruction de l'UVE de Toulouse (2) nécessite de rappeler préalablement l'organisation et le périmètre d'intervention de Decoset en matière de prévention et de valorisation des déchets ménagers (1).

1. Présentation du Syndicat Mixte Decoset

Créé en 1993 pour mettre en place et gérer une filière complète de valorisation et de traitement des déchets, Decoset est un établissement public de type syndicat mixte fermé (ses adhérents sont seulement des EPCI). Ainsi, 8 EPCI situés au nord du département de la Haute-Garonne et couvrant 152 communes adhèrent à Decoset qui abrite **80% environ de la population du département, soit plus d'un million d'habitants**. Les adhérents sont : Toulouse Métropole, la communauté d'agglomération du Sicoval, les communautés de communes du Frontonnais, Val d'Aïgo, Coteaux de Bellevue, Coteaux du Girou et Grand ouest Toulousain. Les EPCIs adhérents ont gardé la compétence « collecte des déchets » mais en intégrant le Syndicat Mixte Decoset, ils lui ont transféré leur compétence valorisation et traitement. La compétence prévention, les actions en faveur de la réduction de la production de déchets à la source, de sensibilisation et de communication mais également les enjeux liés à l'économie circulaire sont partagés entre Decoset et ses EPCI adhérents.

Le syndicat mixte est présidé depuis août 2020 par M. Vincent Terrail Novès, maire de Balma et 1er vice-président de Toulouse Métropole en charge de la gestion des déchets. L'ensemble des décisions stratégiques et opérationnelles du syndicat sont prises par l'assemblée délibérante appelée comité syndical et composée de 32 élus désignés par les EPCI adhérents de Decoset.

Comme pour l'ensemble du département de la Haute Garonne qui connaît une très forte augmentation de population, le territoire de Decoset est également en forte croissance démographique. Il enregistre une hausse de sa population au fil des années, **passant de 893 933 habitants en 2010 à 1 021 057 habitants 11 ans après**. Cette dynamique démographique constitue un élément essentiel à prendre en considération pour anticiper les évolutions de tonnages dans les années à venir et convenablement dimensionner les différents équipements qu'il gère.

Dans le cadre de sa compétence, Decoset assure aujourd'hui **la valorisation et le traitement des déchets ménagers et assimilés (DMA) produits**. Ces déchets peuvent être des ordures ménagères ou des déchets occasionnels collectés en déchetteries.

La gestion des déchets du territoire de Decoset comprend plusieurs étapes :

- Les DMA sont collectés par les EPCI (Etablissement Publics de Coopération Intercommunale) adhérents à Decoset ou bien collectés en déchèteries.
- Les DMA sont ensuite acheminés vers des centres de transfert qui permettent de massifier et de transporter les déchets vers les plateformes de compostage pour les « ressources végétales » (déchets verts - valorisation organique) ou les centres de tri pour le recyclage (valorisation matière),
- Les déchets résiduels sont valorisés énergétiquement dans deux unités de valorisation énergétique (UVE) à Toulouse et Bessières.
- Une grande partie des déchets résiduels collectés sur le territoire de la métropole est directement acheminée à l'UVE de Toulouse évitant ainsi le recours à des centres de transfert supplémentaires et minorant les opérations de transport entre sites.
- Les DMA qui ne font pas l'objet d'une valorisation sont, pour une très faible partie, éliminés en centre d'enfouissement.

Les déchets produits par des activités des professionnels (établissements publics, entreprises ou industriels) ressemblent aux déchets ménagers et sont traités comme eux. En revanche, à la différence des DMA, leur collecte et leur traitement relèvent des producteurs et de leurs prestataires et non du service public de prévention et de gestion des déchets.

La politique de valorisation des déchets conduite par Decoset s'inscrit dans le cadre de la réglementation européenne et nationale en respectant **la hiérarchie des modes de traitements** qui priorise les actions à privilégier en matière de gestion des déchets :

- Prévention (réduction à la source, réemploi) ;
- Préparation en vue de la réutilisation ;
- Recyclage matière et organique ;
- Valorisation énergétique et autre valorisation ;
- Élimination / enfouissement.

Cette hiérarchie des modes de traitement vise à **réduire à la source la production de déchets et à encourager la valorisation de ces derniers**. Plusieurs lois et décrets visent à intégrer dans le droit national ces principes et dispositions issus de la réglementation européenne. Les objectifs des différents textes sont de :

- Donner la priorité à la prévention, au réemploi et au recyclage ;
- Réduire la production des déchets ;
- Préserver l'environnement et la santé humaine ;
- Responsabiliser les producteurs de déchets au nom du principe du pollueur-payeur ;
- Augmenter la place des énergies renouvelables.

Les textes de lois et les décrets intégrés au Code de l'environnement, notamment **la loi Transition Énergétique pour la Croissance Verte (LTECV)** adoptée en 2015 et la loi AGEC adoptée en 2020, imposent à chaque acteur des obligations en termes de gestion des déchets et prévoient des objectifs concrets à atteindre d'ici 2030 :

- Atteindre 65% de valorisation matière et organique en 2035 ;
- Réduire de 50% les capacités annuelles d'enfouissement et d'incinération sans valorisation énergétique entre 2010 et 2025 ;
- Atteindre 32% d'énergies renouvelables dans la consommation finale brute d'énergie en 2030 ;
- Réduire la consommation énergétique primaire d'énergies fossiles de 30% d'ici 2030 par rapport à 2012.

Au niveau régional, **les Schémas régionaux d'aménagement et de développement durable du territoire (SRADDET)** doivent intégrer un volet consacré à la gestion des déchets et à l'économie circulaire. Celui de la région Occitanie adopté le 14 novembre 2019 fixe des objectifs précis à horizon 2025 et 2031 et fait actuellement l'objet d'une actualisation. Considérant que l'élimination dans une installation de stockage constitue la solution la moins respectueuse de l'environnement, ce plan prévoit une diminution de moitié des quantités de déchets non dangereux non inertes (OM inclus) stockés en 2025 par rapport à 2010. Cette disposition est essentielle et implique que Decoset doit impérativement être en capacité de valoriser avec ses propres équipements les déchets incinérables de son territoire car ceux-ci ne pourront pas être facilement traités ailleurs.

Au niveau local (EPCI en charge de la collecte), **des Programmes Locaux de Prévention des DMA (PLPDMA)** sont élaborés pour chaque territoire afin de fixer le cadre de la réduction de la production de Déchets Ménagers Assimilés. L'élaboration de ces PLPDMA est obligatoire depuis le 1er janvier 2012. Ces plans visent à encourager la prévention et le réemploi. Decoset a accompagné ses EPCI adhérents dans l'élaboration de leur Plan Local de Prévention des Déchets. Dans le cadre de son schéma stratégique en cours d'élaboration et de la concertation continue, la question des objectifs de réduction à la source et de diminution des déchets résiduels, sur le territoire de Decoset, par catégorie de territoire et par EPCI, constitue un enjeu fort tout comme la meilleure articulation entre Decoset et ses EPCI adhérents.

2. Présentation de L'UVE de Toulouse et du projet d'évolution

Aujourd'hui, **Decoset est propriétaire de deux centres de traitement et de valorisation des déchets par incinération** : celui de Toulouse, d'une capacité de 330 000 tonnes/an et celui de Bessières, d'une capacité de 196 000 tonnes/an. A la suite de la concertation préalable et sur la base des hypothèses et objectifs d'évolution des déchets résiduels, il a été décidé de reconstruire l'UVE de Toulouse et de la dimensionner à 240.000 tonnes.

L'UVE de Toulouse a été mise en service en 1968. Elle incinère les déchets et les valorise sous forme d'énergie, essentiellement de la chaleur pour alimenter le réseau de chauffage urbain et résiduellement de l'électricité.

L'usine SETMI en quelques chiffres

- **4** lignes d'incinération numérotées de 1 à 4 fonctionnant de façon équivalente.
- **285 000** tonnes de déchets valorisés /an sur les 330.000 tonnes autorisées administrativement.
- **40 000** MWh/an environ d'électricité produite en moyenne sur les dernières années.
- **60%** de Performance énergétique.
- **245 793** MWh de chaleur valorisée en 2020 soit l'équivalent de plus de 40 000 logements chauffés.
- **7,5** hectares de superficie.
- **Plusieurs certifications** : ISO 14 001 (management environnemental), ISO 50 001 (performances énergétiques), ISO 9 001 (management de la qualité), 18 001 (santé et sécurité au travail).
- **88%** de taux de disponibilité c'est-à-dire la durée pendant laquelle une machine fonctionne et est disponible pour la production.

L'équipement industriel de Toulouse est une Installation Classée au titre de la Protection pour l'Environnement (ICPE). La réglementation ICPE est encadrée par différentes directives européennes dont la directive relative aux émissions industrielles (directive IED). Cette directive définit au niveau européen les objectifs de prévention et de réduction des pollutions émises par les installations. Un des principes directeurs de cette directive IED est le recours aux meilleurs techniques disponibles qui sont regroupées dans un document réglementaire : le « BREF Incinération ».

Dans le cadre **des nouveaux BREF parus en 2019 et applicables au 3 décembre 2023**, l'équipement industriel du Mirail va faire l'objet de travaux de mise aux normes pour se conformer à l'évolution de la réglementation en vigueur concernant principalement les substances polluantes, notamment les rejets des oxydes d'azotes (Nox). Jusqu'en 2024, l'UVE va également faire l'objet de travaux, dit de « confortement », afin de la maintenir en service jusqu'à 2032.

Une première phase de mise aux normes et confortement de l'UVE de Toulouse est d'ores et déjà prévue entre 2023 et 2024. Les travaux concernent plus spécifiquement le traitement des fumées. Une programmation fine de ces travaux permet une réalisation avec une faible interruption du fonctionnement de l'UVE sans conséquence majeure sur les usagers. A ce jour, les marchés de travaux de cette première phase (2023) concernent :

- Le remplacement des filtres à manche selon leur état ;
- Une modification du module de traitement des fumées grâce à l'intégration d'un système catalytique couplé avec une injection de bicarbonate pour traiter spécifiquement les Nox ;
- Des travaux de rénovation de la captation des poussières au niveau du stockage mâchefers ;
- Des travaux de remise à niveau de l'installation de préparation des réactifs et d'injection dans les tours de refroidissements ;
- Le renouvellement d'une grande partie du parc des analyseurs et la mise en place de nouveaux analyseurs pour le suivi du mercure.

Ce programme permet de passer à un traitement de fumées dit sec dès 2023 avec **l'arrêt du lavage des fumées et une économie d'eau dès 2024 de plus de 50%.**

Ces travaux permettent, en outre, de réduire le niveau des principaux rejets. Il est à noter que la performance de traitement des dioxines est supérieure à celle attendue : **elle est dès 2024 de -40 % par rapport à aujourd'hui.** Le montant des travaux de mise aux normes est estimé aujourd'hui à **23 millions d'euros.**

Par ailleurs, en parallèle de ces travaux de mise en conformité, face à la vétusté et l'ancienneté de l'UVE, il a été décidé de réaliser des travaux dits de confortement afin d'assurer son bon fonctionnement jusqu'à 2032.

À moyen terme, l'UVE Toulouse a besoin d'évoluer plus profondément pour fonctionner normalement. En plus des rénovations techniques réalisées en 2023 et 2024, des travaux plus conséquents sont indispensables afin de réduire drastiquement les émissions atmosphériques pour aboutir à des niveaux très en deçà de la seule obligation réglementaire.

C'est sur ce projet à moyen terme qu'a portée la concertation préalable. 3 solutions d'évolution ont ainsi été proposées à la concertation :

- Une alternative de rénovation (simple ou approfondie),
- Une autre de reconstruction de l'UVE de Toulouse-Mirail,
- Une dernière de non-modification de celle-ci. Cette dernière devrait entraîner la fermeture du site après 2032.

Sur la base de ces enjeux et éléments, **la concertation préalable s'est déroulée du 20 septembre au 27 novembre** et a permis à Decoset de prendre des décisions en intégrant les enseignements issus des débats et rencontres avec les publics.



02.

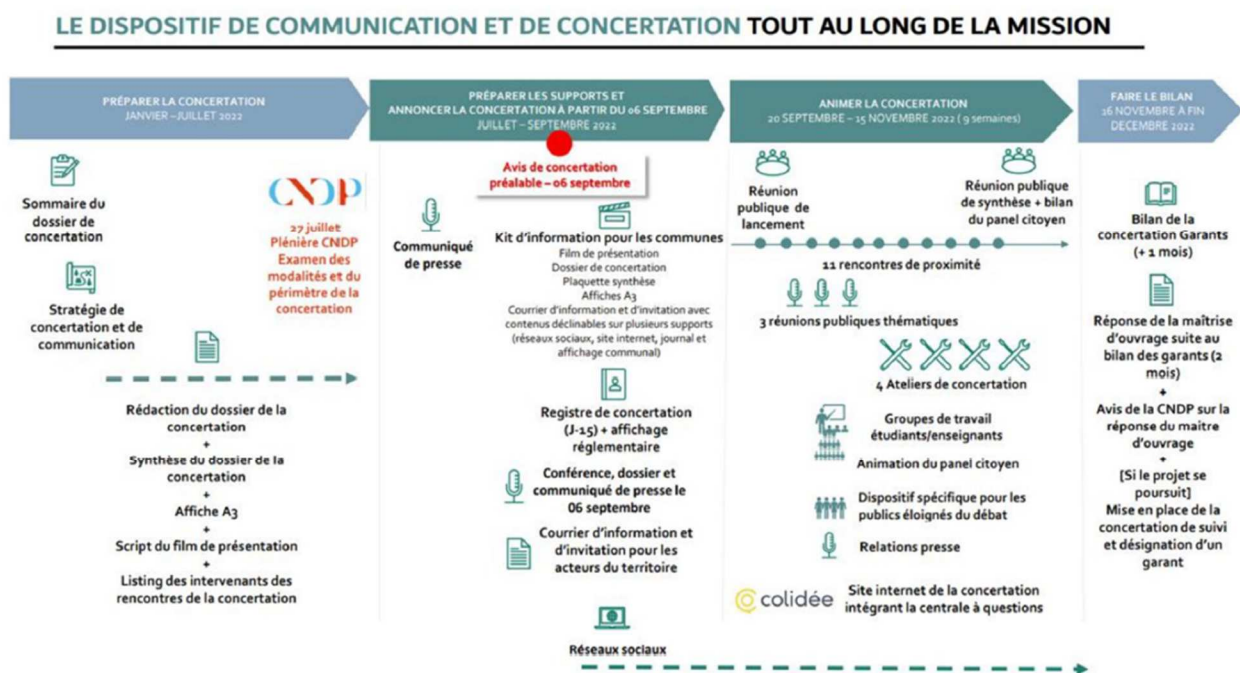
**RAPPEL DES
ÉLÉMENTS
DE LA
CONCERTATION
PRÉALABLE**

II. Rappel des éléments de la concertation préalable

Le rappel des éléments principaux de la concertation préalable est essentiel dans la mesure où le contenu et les dispositifs prévus dans le cadre de la concertation continue sont directement issus des enseignements tirés de cette première phase de concertation. Après avoir rappelé le dispositif déployé (1), le bilan de la concertation préalable (2), il convient de préciser les décisions prises par Decoset (3) et les recommandations émises par les garants et la CNDP (4) pour la concertation continue.

1. Le dispositif de concertation préalable

Afin de répondre aux objectifs de la concertation préalable rappelés ci-dessous, **des outils de communication ont été utilisés pour présenter et informer le public sur le projet**. Un dispositif de concertation, défini par les garants et Decoset a également été déployé afin de rencontrer et d'assurer une large participation du public.



Les outils de communication pour informer le public

Un plan complet de communication a été défini pour informer le public du déroulement de la concertation préalable et l'inciter à y participer. Différents supports et canaux de communication ont été prévus et réalisés :

- Le site internet du projet pour disposer du dossier de concertation, ainsi que de l'ensemble de la documentation relative aux enjeux et au projet.
- Les réseaux sociaux de Decoset pour se tenir informer de toute l'actualité autour de la concertation (dates, lieux, ...).
- Le dossier de concertation, support d'information clé pour comprendre les enjeux et les objectifs du projet.
- La plaquette de synthèse du projet pour avoir un résumé du projet et connaître les modalités de la concertation.
- Une vidéo d'animation pour présenter le projet et s'emparer des enjeux de la concertation.
- Les cartes T.
- La presse.
- La distribution des kits de communication.
- Les affiches et flyers.

Le dispositif de proximité auprès de la population afin d'assurer la participation du public

L'enjeu de cette concertation était de recueillir l'avis du public mais également de les informer sur le projet et plus largement sur la gestion des déchets en général. L'objectif était aussi de **mettre en avant la complexité de la gestion des différentes filières de valorisation** au regard des impératifs de gestion du service public, des intérêts divergents de certains acteurs locaux, des problématiques opérationnelles, techniques, ou financières mais également de la multitude d'acteurs concernés.

Ainsi le dispositif défini et réalisé a été le suivant :

La réunion publique de lancement de la concertation

Mardi 20 septembre 2022 – 18h30 à 20h30 - Salle du Sénéchal – Toulouse – TOULOUSE MÉTROPOLE

Les réunions publiques thématiques

- Réunion publique thématique #1 - Prévention, recyclage et valorisation organique | Mercredi 28 septembre 2022 – 18h30 à 20h30 – Salle San Subra – Toulouse – TOULOUSE MÉTROPOLE
- Réunion publique thématique #2 - Territoire du projet | Mardi 4 octobre 2022– 18h30 à 20h30 – Salle Pierre Satgé – Muret – LE MURETAIN AGGLO
- Réunion publique thématique #3 - Économie circulaire et innovation | Lundi 10 octobre 2022–18h30 à 20h30 – Centre d'innovation B-612 – Toulouse –TOULOUSE MÉTROPOLE

Les ateliers de concertation pour approfondir une réflexion continue et co-construire des propositions

- **Atelier de concertation #1 - Qualité de l'air, environnement et suivi de l'installation** | Lundi 17 octobre 2022 – 17h30 à 19h30 – Salle Lafourguette – Toulouse – TOULOUSE MÉTROPOLE
- **Atelier de concertation #2 - Production de déchets : comment agir localement ?** | Mercredi 26 octobre 2022 – 17h30 à 19h30 – Centre des congrès Diagora – Labège – COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU SICOVAL
- **Atelier de concertation #3 – Réseau de chaleur, projet du territoire et impact sur le choix des solutions** | Mercredi 2 novembre 2022 – 18h30 à 21h – Maison de la Citoyenneté Ouest – Toulouse – TOULOUSE MÉTROPOLE
- **Atelier de concertation #4 – Association des habitants à la suite du projet** | Mardi 15 novembre 2022–18h30 à 20h30 – Salle Lafourguette – Toulouse – TOULOUSE MÉTROPOLE

Les réunions spécifiques de proximité à la demande des associations

En plus, des trois réunions thématiques et des quatre ateliers de concertation, deux réunions spécifiques ont été organisées pour répondre à la demande des associations de riverains. Ces réunions, sans thématique définie, avaient pour but de répondre aux questionnements des riverains et d'être à l'écoute de leur avis/contribution.

La première réunion a eu lieu le **mercredi 9 novembre de 18h30 à 20h30 au Centre Culturel Alban Minville** dans le quartier de Bellefontaine. Cette réunion a rassemblé 17 personnes. La deuxième réunion a eu lieu le **lundi 14 novembre de 18h30 à 20h30 au 8 Place de l'Eglise à Saint Simon**. 57 personnes ont été présentes lors de cette réunion.

Les info'mobiles pour aller vers le public

11 débats mobiles ont été organisés et ont permis d'échanger avec 400 personnes et de recueillir 93 contributions sous forme de réponses aux questionnaires.

Les registres papiers

Prenant la forme de livres d'or, **des registres papier ont également été mis à disposition dans les mairies concernées par le projet**. Ils permettent au public de s'exprimer sur le projet, les enjeux et les différentes hypothèses.

Un travail avec des étudiants des universités toulousaines

Un travail spécifique est mené auprès des étudiants des Universités toulousaines dont le cursus est en lien avec le projet de Decoset (urbanisme, aménagement du territoire etc.) afin de recueillir leur avis sur la vision prospective de la gestion des déchets et sur l'intégration du projet dans l'environnement urbain particulier du Mirail. Cette concertation ciblée permet de recueillir les avis et contributions de ce public qui se déplacent peu aux réunions/ateliers de concertation. Elle permet d'avoir une diversité de points de vue visant à nourrir les décisions publiques ultérieures sur l'évolution de l'incinérateur Toulouse-Mirail.

Un panel de citoyens pour enrichir la démarche de participation

En parallèle des temps de rencontre et d'échanges avec le public, **un panel de citoyens composé de 34 volontaires** représentatifs de la population du périmètre de la concertation s'est réuni pour élargir la réflexion autour du projet d'évolution de l'UVE du Mirail. Ce groupe de citoyens s'est réuni 3 jours en présentiel et 3 fois en visio afin de rencontrer des intervenants sur la gestion des déchets et la valorisation énergétique mais également de se forger une opinion sur ces thématiques et sur le projet d'évolution de l'UVE de Toulouse.

La réunion publique de synthèse de la concertation

Cette rencontre a été organisée à l'issue des 2 mois de concertation préalable, en présence des représentants de la maîtrise d'ouvrage, des parties prenantes techniques et des 2 garants désignés par la CNDP. Elle porte sur ce que le maître d'ouvrage a retenu de la concertation et les premiers enseignements qu'il en tire. Elle permet au public de réagir à chaud sur ce premier retour. Cette réunion a eu lieu le **21 novembre 2022 à la Salle de Lafourquette. 109 personnes ont assisté à cette réunion** et les contributions du groupe étudiant, du panel citoyen ainsi que des associations ont pu être présentées et entendues.

2. Le bilan de la concertation préalable

Au regard des avis et observations formulées par le public, des différentes contributions déposées mais également des débats issus des différentes réunions publiques, ateliers de concertation ou contributions du panel citoyen et des étudiants, 5 grands questionnements se sont dégagés :

- Le maintien ou non de l'unité de valorisation énergétique de Toulouse Mirail.
- Le choix de reconstruire plutôt que de rénover.
- Le lieu de reconstruction.
- Le périmètre de chalandise de l'UVE.
- Le dimensionnement tenant compte des efforts de prévention et de réduction des déchets résiduels à incinérer.

Des avis et observations ont pu être émis lors des réunions publiques, ateliers de concertation, rencontres mobiles, sur le site internet Colidée ou dans les registres déposés dans chacune des mairies du territoire de Decoset. Près de 1800 avis, contributions, observations, réponses ou questions ont été recensées sur le site Colidée dont :

- 1275 concernent les 693 personnes rencontrées au cours des débats mobiles.
- 155 concernent les personnes rencontrées au cours des ateliers thématiques (79 pour l'atelier 1, 28 pour l'atelier 2, 29 pour l'atelier 3 et 19 pour l'atelier 4).
- 208 émanent des 36 personnes ayant répondu au questionnaire en ligne.
- 95 proviennent de participations libres et 135 concernent des questions posées.

Des contributions spécifiques appelées cahiers d'acteurs ont en outre été déposés sur le site internet de la concertation par les associations ou organismes suivants :

- Plaidoyer Zero Waste Toulouse ;
- Note Zero Waste Toulouse : évolution de l'incinérateur de Toulouse, Decoset doit revoir sa copie ;
- Association Lafourguette ;
- Groupe métropole écologiste ;
- Collectif de 6 habitants du hameau des bosquets – route de Seysses ;
- Association locale toulousaine d'intérêt général (T EAU T O PHIL) ;
- M. Christian Salic ;
- Groupe des élus AMC – alternative municipaliste citoyenne ;
- Entreprise Cler Verts

3. Les décisions prises

Dans la période de transition suivant la concertation préalable, le maître d'ouvrage a pris le temps de la réflexion et a fait des choix, éclairés par les avis et observations du public, mais également par les avis des techniciens et spécialistes, qu'ils soient agents du Syndicat ou extérieurs.

- La fermeture du site et l'absence d'investissements sur l'unité de valorisation énergétique de Toulouse Mirail n'est pas une solution pertinente retenue par Decoset.
- Decoset ne souhaite pas retenir la solution de la rénovation et préfère retenir la solution de la reconstruction.
- **Decoset choisit de procéder à une reconstruction en privilégiant une localisation sur site.** Pour autant, il convient de noter que cette question de la localisation de la nouvelle unité de valorisation énergétique sera nécessairement réexaminée dans le cadre de l'enquête publique. Cette procédure prévoit en effet que d'autres sites soient recherchés et fassent l'objet d'une étude d'implantation détaillée. Dans le cadre de la poursuite de la concertation, cet aspect pourra faire l'objet d'un travail associant étroitement les riverains et associations concernés.
- **Decoset ne souhaite pas prendre en considération les collectivités hors du département de la Haute Garonne** dans le dimensionnement de l'équipement.
- Decoset décide de tenir compte des DAE et des DASRI dans le dimensionnement de l'équipement.

4. L'avis de la CNDP

A la suite de la concertation préalable, conformément à la réglementation, les garants ont produit un rapport final intégrant notamment les enseignements tirés de la concertation, les demandes de précision et les recommandations faites au maître d'ouvrage. Le rapport final des garants :

<https://www.debatpublic.fr/sites/default/files/2023-01/Bilanfusion.pdf>

De la même manière, le maître d'ouvrage du projet doit **apporter des réponses aux observations, avis et recommandations des garants** relatives au déroulement de la concertation préalable et proposer des dispositifs adaptés pour répondre à ces recommandations. Le rapport final de Decoset :

<https://www.debatpublic.fr/sites/default/files/2023-01/Bilanfusion.pdf>

A la suite de ces rapports, la CNDP a émis un avis. Cet avis mentionne les décisions prises par le maître d'ouvrage et les demandes du public que celui-ci a pris en considération à la suite de la concertation préalable.

Dans le cadre de cet avis, la CNDP formule également les recommandations suivantes :

- Le maître d'ouvrage rende publiques les études des sites alternatifs qui lui ont été proposés ou qui pourraient lui être proposés jusqu'à l'enquête publique et les raisons pour lesquelles ces sites ne seraient pas retenus le cas échéant.
- Le maître d'ouvrage rende publics annuellement les objectifs, les moyens et les résultats des plans de prévention mis en place sur chacun des territoires adhérents au syndicat et associe les parties prenantes au suivi et à la mise en œuvre de ces plans.
- Le maître d'ouvrage élargisse la concertation en direction des publics plus éloignés du débat tout en poursuivant les actions prévues avec les parties prenantes identifiées lors de la concertation préalable.
- Le maître d'ouvrage porte une attention toute particulière au dialogue avec les parties prenantes proches du site sur le devenir de cet espace une fois l'usine actuelle démolie. Le public soit associé à l'élaboration du dispositif de surveillance et de suivi de la qualité de l'air sur le territoire.
- Le maître d'ouvrage, après avis des garants, rende publiques les modalités de concertation jusqu'à l'enquête publique et présente de façon détaillée le rôle des différentes instances qu'il envisage de créer.

L'avis de la CNDP : https://www.debatpublic.fr/sites/default/files/2023-03/AVIS_2023_20_DECOSSET_4.pdf



03.

**ORGANISATION
GÉNÉRALE DE LA
CONCERTATION
CONTINUE**

III. Organisation générale de la concertation continue

Au regard des enjeux et du cadre légal de la concertation continue (1) mais également des engagements de Decoset (2), il est possible de déterminer les thématiques qui seront soumises de façon privilégiée à la concertation continue (3) avant de détailler la nature des dispositifs et outils prévus pour la durée de cette nouvelle étape de concertation, jusqu'à l'enquête publique (4).

1. Les enjeux et le cadre légal de la concertation continue

La concertation continue relève de l'article L.121-14 du Code de l'environnement qui prévoit : « après une concertation préalable ou un débat public décidé par la CNDP, si le responsable de projet décide de poursuivre son projet, la CNDP désigne un garant chargé de veiller à la bonne information et à la participation du public jusqu'à l'ouverture de l'enquête publique ». En l'espèce, la concertation préalable s'est tenue du 20 septembre 2022 au 27 novembre 2022. Le bilan de la concertation préalable a été publié le 17 janvier 2023. En mars 2023, Decoset a publié le document tirant les enseignements de la concertation préalable, indiquant la poursuite du projet. Il est donc prévu l'organisation par Decoset d'une concertation continue, jusqu'à l'enquête publique.

Le champ de la concertation continue est particulièrement large. Les articles L.121-1, L.121-1-1, L.121-II et R.121-11 du Code de l'environnement encadrent le déroulement de cette concertation continue. L'enjeu est de garantir le continuum de l'information et de la participation du public entre la fin de la concertation préalable et l'ouverture de l'enquête publique. Le dispositif participatif doit être adapté à la durée d'élaboration du projet. Il faut notamment :

- Clarifier pour les publics les grandes étapes et le calendrier d'élaboration projet ;
- Veiller à ce qu'ils soient associés et informés des décisions majeures ;
- S'assurer de la mise à disposition des publics des études, notamment études environnementales ;
- Éviter que la concertation continue soit réservée aux parties prenantes.

Suite aux recommandations des garants de la concertation préalable, le Syndicat Mixte Decoset va mettre en place un dispositif de concertation continue permettant

de continuer à informer et associer le public jusqu'à l'enquête publique pour la reconstruction de l'UVE.

Trois principes ont prévalu dans la construction de ce dispositif de concertation continue :

- Information et association des publics sur la stratégie de Decoset et sur les actions de prévention programmées et mises en œuvre.
- Information et participation des publics sur le projet d'évolution de l'UVE.
- Co construction puis, au fil de l'eau, adaptation des dispositifs de participation, de mobilisation et de sensibilisation.

Le dispositif de concertation continue envisagé prévoit :

- Des instances spécifiques
- Des rencontres sous forme de réunions publiques, d'ateliers citoyens, de conférences /débats ou d'autres évènements
- Des outils d'information et de contribution

Ce dispositif et ces outils doivent permettre, en fonction des thématiques, des publics et des moments différents niveaux de participation ou d'engagement qui seront détaillés plus loin.

2. Les engagements du maitre d'ouvrage

Durant cette phase de concertation continue, Decoset s'engage à :

- Clarifier les grandes étapes du calendrier à venir et donner un certain rythme à la démarche.
- Chercher à mobiliser les différents publics en allant à leur rencontre.
- Ajuster les outils en fonction de l'évolution du contexte et en fonction des différents publics concernés. Être en capacité de proposer, en lien avec le ou les garants désignés mais aussi en lien avec les parties prenantes des évolutions du dispositif pour s'adapter aux attentes.
- Mettre à disposition du public les données mais également les éléments de compréhension en organisant différentes rencontres avec le public pour partager ces informations.
- Assurer la complétude, l'accessibilité et l'intelligibilité des informations et documents transmis aux publics.
- Produire et partager tout document d'information complémentaire de sa propre initiative ou à la suite d'une demande d'un acteur de cette concertation.
- Assurer les possibilités de contributions du public et d'échanges directs
- Garantir la mise en débat de sujets qui méritent d'être approfondis.
- Veiller à ce que des réponses soient apportées à toutes les questions, observations et propositions émises par le public.
- S'engager à mettre en œuvre tous les moyens pour que les informations produites soient relayées par les EPCI sur leurs propres outils de communication, à leurs propres réseaux mais également à leurs communes membres et à leurs autres contacts.
- Organiser des rendez-vous réguliers avec les parties prenantes et le public pour créer des routines et habitudes de participation.
- Publier régulièrement des tableaux de bord sur la participation, sur les questions et les contributions.
- Participer à toutes les réunions de quartier auxquelles il est invité.
- Faire participer les parties prenantes et le public à l'élaboration du dispositif de concertation continue mais également à la mise en œuvre effective des outils
- Elargir au maximum le champ de la concertation pour intégrer des publics participant traditionnellement peu aux concertations.

Le dispositif déployé pour le continuum doit ainsi permettre de :

- Anticiper l'enquête publique en assurant une présence en continu sur le terrain pour fédérer les acteurs et prendre la température de l'opinion publique sur le projet.
- Garder la proximité et la transparence sur les sujets importants soulevés lors de la concertation préalable pour montrer la position d'ouverture à l'échange de Decoset.
- Profiter de ce temps long pour accompagner le changement des comportements par des actions pédagogiques et de sensibilisation.
- Être acteur et moteur d'une réflexion en profondeur sur la gestion des déchets en renforçant, dans le cadre du schéma stratégique, le lien avec les EPCI adhérents sur la détermination des objectifs et faire en sorte que ces objectifs soient suivis d'effets et engageant.
- Multiplier les lieux de sensibilisation du public et travailler avec les acteurs sur les programmes et les contenus.

En résumé, Decoset souhaite durant cette concertation continue, non seulement mettre à la disposition du public des informations et répondre aux différentes questions qui pourraient émerger mais également et surtout organiser des temps et dispositifs visant à favoriser les contributions, écouter les avis émis, répondre aux propositions et les prendre en compte dans le process de décisions.

3. Les thématiques et les publics de la concertation continue

Au-delà des du cadre général de la concertation continue qui porte sur le projet de reconstruction de l'UVE de Toulouse, **différentes thématiques doivent faire l'objet d'une attention particulière et seront au cœur des dispositifs proposés.** Ces thématiques sont issues de la concertation préalable, du rapport des garants, du rapport final du maître d'ouvrage mais également de la lettre de mission rédigée par la CNDP.

Les sujets soumis à la concertation continue sont également induits par les décisions prises à l'issue de la concertation préalable :

- Reconstruction de l'UVE de Toulouse.
- Dimensionnement de 240.000 tonnes par an.
- Dimensionnement ne tenant pas compte des tonnages extérieurs au département de la Haute Garonne.
- Effort de réduction des déchets à la source et de limitation des OMR en régulant le dimensionnement de l'UVE de Bessières à horizon 2035/2040 si besoin.

A ce stade, les thématiques identifiées pour être soumises à la concertation continue sont les suivantes :

- Etudes de localisations alternatives.
- Insertion urbaine de l'équipement.
- Etudes et dispositifs de surveillance des rejets et nuisances.
- Objectifs, moyens et résultats de réduction des déchets à la source.
- Schéma stratégique.
- Délégation de service public et dispositifs contractuels.

Pour chaque thématique sera précisé le niveau d'engagement envisagé. En effet, en fonction degré d'implication du citoyen dans la décision, traditionnellement, **4 niveaux de participation peuvent être envisagés.**

L'information

Il s'agit de fournir les éléments de compréhension au public, de lui permettre de poser des questions et d'obtenir des réponses précises. Ce premier niveau constitue le point de départ pour débattre d'un sujet ou émettre un avis.

La consultation

Il s'agit de recueillir la parole, les idées et avis du public. Elle permet de prendre en considération les différents avis du public sans pour autant garantir que ces avis seront retenus.

La co construction

Il s'agit de prendre en compte les avis et propositions du public, d'organiser des échanges entre différentes parties prenantes pour élaborer un projet commun. Même si, là aussi, les avis et les propositions émis n'ont pas de caractère contraignant, la démarche instaure un dialogue entre la collectivité publique et les habitants. La plupart des rencontres et évènements de la concertation continue se positionne dans le champ de la co construction afin d'accueillir les débats et échanges puis de tenir compte des enseignements tirés dans la prise de décision.

La co-décision

Il s'agit de donner aux citoyens la possibilité de modifier les propositions formulées par la collectivité et de présenter leurs propres options. Ce processus, à la différence des autres aboutit forcément à une décision collective partagée.

Pour chacune des instances et rencontres détaillées dans les pages suivantes sera précisé le niveau de participation proposé.

Enfin, pour chaque thématique sera précisé le public cible / attendu et le périmètre géographique ciblé en priorité pour l'information. Bien évidemment, dans le cadre de cette concertation continue, Decoset s'engage à communiquer largement en direction de tous les publics et sur l'ensemble des territoires concernés pour garantir une concertation la plus étendue possible. Il s'engage également, comme lors de la concertation préalable à prendre en compte chacun des avis / observations / questions pour nourrir sa réflexion et pour intégrer ces éléments dans sa prise de décision.

Thématiques	Degré d'engagement	Public cible	Territoire cible
Schéma stratégique.	Co construction	Grand public	Decoset
Objectifs, moyens et résultats de réduction des déchets à la source.	Co construction	Parties prenantes	Decoset + EPCI concernés par l'UVE
Etudes de localisations alternatives.	Co construction	Riverains Parties prenantes	Quartiers proches Toulouse Decoset
Etudes et dispositifs de surveillance des rejets et nuisances.	Co construction	Riverains Parties prenantes	Quartiers proches
Insertion urbaine de l'équipement.	Co construction	Riverains	Quartiers proches
Délégation de service public et dispositifs contractuels.	Information	Parties prenantes	Decoset

4. Les dispositifs envisagés pour la concertation continue

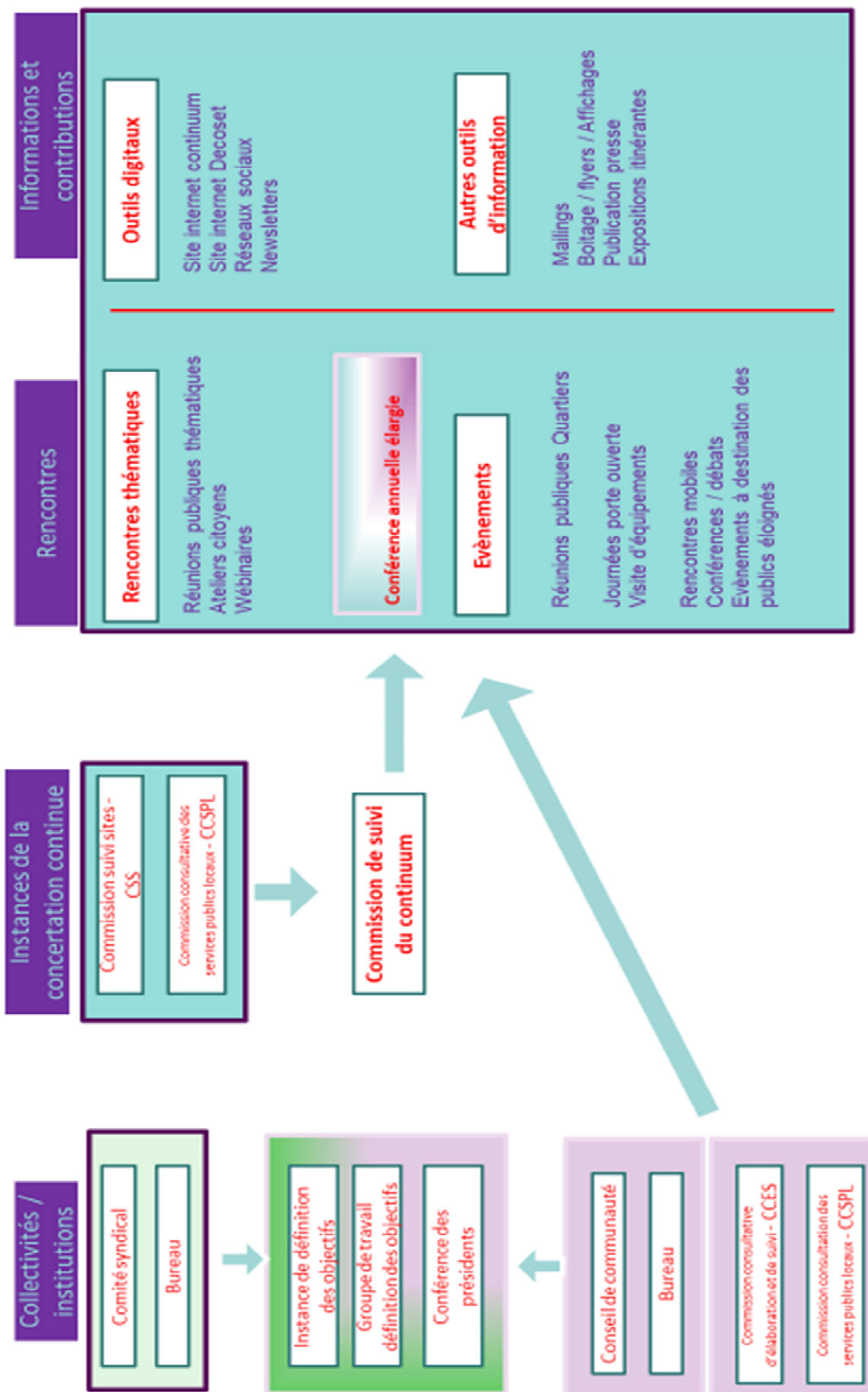
Les dispositifs envisagés pour cette concertation continue doivent permettre aux parties prenantes et aux différents publics de participer activement à la concertation continue. Dès l'origine, Decoset a souhaité associer les parties prenantes à l'élaboration des dispositifs de concertation continue dans le cadre de démarches de co construction. Pour poursuivre dans cette logique et faire vivre cette volonté différentes instances sont prévues afin d'améliorer au fil de l'eau le dispositif d'information et de participation des différents publics (1).

Le schéma suivant permet de **préciser l'articulation entre la gouvernance de Decoset, des EPCI adhérents, les instances règlementaires et celles proposées dans cette concertation continue**. Il permet également de préciser le lien entre les différentes instances (2), les différentes rencontres avec le public (3) et les outils d'information et de contribution (4). Dans le détail présenté dans les pages qui suivent, les fréquences ou le nombre de rencontres / évènements n'est qu'indicatif. Il s'agit d'un nombre minimal qui sera bien évidemment ajusté et qui variera en fonction des besoins et de l'avancée des études. De la même manière, le contenu des rencontres et évènements est précisé à titre indicatif. Le contenu devra probablement être allégé et le nombre de rencontres augmenté afin de prendre le temps nécessaire pour traiter en profondeur toutes les thématiques envisagées.

Il convient de noter que Decoset a bien entendu la nécessité de construire une coordination plus étroite avec les EPCI adhérents notamment en ce qui concerne la fixation des objectifs. Le schéma ci-dessous témoigne de cette volonté qui est également reprise dans les tous premiers projets du schéma stratégique qui devrait être approuvé à la fin de cette année.

Les instances de Decoset sont en vert clair, les instances des EPCI sont en rose claire et les instances de coordination entre Decoset et les EPCI adhérents sont au milieu et partagent ces deux couleurs. En bleu clair sont détaillées les instances, rencontres et modalités d'informations ou de contribution. La conférence annuelle élargie est une rencontre qui permet de rassembler les élus, les membres des CCSP et des CCES mais de Decoset et des EPCI adhérents mais aussi les parties prenantes et le public pour échanger sur les activités, objectifs et résultats en matière de réduction à la source mais aussi sur les actions à envisager pour améliorer les trajectoires.

GOUVERNANCE DE LA CONCERTATION CONTINUE



4.1. Les instances

Dans le cadre de cette concertation continue, il est proposé de s'appuyer non seulement sur **les instances légales existantes** pour faire participer les parties prenantes à la définition des dispositifs d'information et de concertation mais également de **créer une instance spécifiquement dédiée au suivi et au pilotage** du continuum de la concertation.

OUTILS	FREQUENCE	MODALITES D'ORGANISATION	PARTICIPANTS / COMPOSITION	NIVEAU DE PARTICIPATION
Commission suivi site (CSS)	2 par an	Préfecture	Services de l'Etat Decoset Associations	Consultation
CCSPL - Commission consultation des services publics locaux	2 par an	Decoset	Decoset Associations	Consultation
Commission suivi continuum	2 par an minimum	Decoset	Decoset Associations Citoyens volontaires	Co construction

La CSS (Commission de Suivi de Site)

La CSS est organisée par la préfecture de la Haute-Garonne de manière à **assurer un suivi des UVE** (Unités de Valorisation Énergétique) gérée par Decoset. Sont présents des représentants de l'Etat, des représentants de Decoset dont le Président, ainsi que des représentants des riverains.

Deux CSS sont organisées chaque année, une pour la SETMI (UVE Toulouse-Mirail) et une pour Econotre (UVE Bessières).

Les parties prenantes à ces commissions sont très actives et se sont saisies de cet outil pour s'informer mais également faire connaître leurs positions sur les différents sujets inscrits à l'ordre du jour et relatifs au fonctionnement de ces équipements. La prise en compte de cette instance légale dans le cadre de la concertation continue fait suite aux demandes des associations riveraines d'être pleinement associées au projet de reconstruction de l'UVE.

Au regard des enjeux de la concertation continue, il est prévu de demander à la préfecture l'organisation d'au minima 2 CSS par an pour l'UVE de Toulouse.

Objectifs :

- Assurer un suivi des Unités de Valorisation Energétique.
- Intégrer les associations de riverains et environnementales au suivi de l'UVE et du projet.

Attributions :

- Être informé du fonctionnement, des données d'exploitation, de la mise en œuvre d'actions autour des UVE et de l'actualité des UVE en général.
- Être informé des activités des Decoset quant au fonctionnement des équipements.
- Être informé des différents dispositifs envisagés et de leur mise en œuvre.
- Proposer des améliorations aux dispositifs

Composition :

- Représentants de l'Etat.
- Decoset.
- Associations de quartiers riverains.
- Associations environnementales

La CCSPL (Commission Consultative des Services Publics Locaux)

La CCSPL est mise en place par Decoset. Cette commission est **une commission obligatoire pour les EPCI de plus de 50 000 habitants**. Elle réunit des élus ainsi que des associations de manière à faciliter le dialogue avec les usagers sur la gestion des services publics locaux et contribuer à l'amélioration de la qualité du service public.

La prise en compte de cette instance légale dans le cadre de la concertation continue correspond à la demande des associations environnementales et notamment des « amis de la terre » souhaitant que la CCSPL de Decoset et des EPCI adhérents puissent être informés de façon identique des objectifs de réduction des déchets à la source (prévention), des résultats obtenus, des actions envisagés mais aussi du projet de reconstruction de l'UVE de Toulouse.

Objectifs :

- Assurer un suivi des activités de Decoset, des objectifs, des résultats, notamment en matière de prévention et d'économie circulaire.
- Informer et faire participer les associations représentatives aux modalités de gestion des services publics qu'ils soient gérés en régie ou externalisés

Attributions :

- Être informé de la mise en œuvre des actions de prévention, de réduction des déchets résiduels, d'économie circulaire.
- Être informé des activités des Decoset quant à la gestion du service public.
- Bénéficier d'une présentation du rapport annuel d'activité
- Participer à la définition du contenu des outils de participation, de communication et de sensibilisation des publics.
- Assurer le suivi de la mise en œuvre des dispositifs.
- Proposer des améliorations aux dispositifs.

Composition :

- Associations environnementales
- Elus Decoset.

Au-delà des instances règlementaires que sont les CSS et la CCSPL, il est prévu la mise en place d'une instance spécifique dédiée au suivi et au pilotage du continuum de la concertation.

La Commission de suivi du continuum

Cette commission de suivi du continuum doit **permettre de suivre la mise en œuvre effective des dispositifs de concertation** mais également de l'améliorer au fil de l'eau. La mise en place de cette instance spécifique correspond à des demandes émises par le public d'être mieux associés au déroulement de la concertation continue.

Objectifs :

- Mettre en place une commission permanente pour suivre le continuum dans ses différentes dimensions.
- Intégrer les associations et parties prenantes mais aussi les citoyens au pilotage du continuum

Attributions :

- Participer à la définition du contenu des outils de participation, de communication et de sensibilisation des publics.
- Assurer le suivi de la mise en œuvre des dispositifs
- Proposer des améliorations aux dispositifs
- Participer à la préparation des réunions notamment publique (ordre du jour, contenu, choix des intervenants...)
- En tant que de besoin et à la demande créer des sous commissions thématiques issues de cette commission de suivi pour travailler sur des points

précis et définir les modalités de désignation des participants à ces groupes thématiques

- Être informé de la mise en œuvre du schéma stratégique
- Être informé des activités des Decoset, du fonctionnement des équipements,
- Bénéficier d'une présentation du rapport annuel d'activité
- Organiser des modes de désignation de représentants appelés à participer à des comités de pilotage ou de suivi mis en place par Decoset
- Réfléchir aux modalités et outils permettant de renforcer le partenariat entre Decoset et les associations ou parties prenantes dans le cadre de cette concertation continue
- Participer à l'élaboration du cahier des charges et du suivi de l'étude relative aux terrains alternatifs pour l'implantation de l'UVE
- Participer aux positions des équipements d'analyse et aux résultats produits par ATMO

Composition :

Pour un fonctionnement optimal de la commission permanente de suivi du continuum il est proposé de limiter le nombre de participants à 40/50. En revanche, pour assurer une participation effective, il est proposé, en cas d'indisponibilité, qu'un membre titulaire puisse se faire remplacer par une autre personne de son choix.

- Association de quartier riverains
- Associations environnementales
- Autres associations intéressées
- Citoyens intéressés

Il est proposé une organisation en 3 collèges de 15 personnes maximum par collège :

- Collège des associations riveraines : maximum de 2 représentants par association. Peuvent être membres les associations Lafourquette, St Simon, Bellefontaine mais également sur la base du volontariat, d'autres associations riveraines (moins de 5km du site).
- Collège des associations environnementales ou intéressées ou organismes socio-professionnels : 1 participant maximum par associations ou organismes.
- Collège des citoyens intéressés 15 personnes maximum.

Pour la composition du collège des citoyens intéressés, un mailing va être réalisé ainsi qu'une large communication. Au cas où le nombre de citoyens intéressés dépasserait le nombre maximal prévu, un tirage au sort est envisagé. Une sélection pourra être effectuée en amont pour assurer une représentativité : genre, âge, catégorie socio professionnelle...Il en est de même en ce qui concerne les collèges des associations et organismes. En cas de dépassement de l'effectif maximal, un tirage au sort pourrait être envisagé.

La commission aura également pour attribution de définir les règles d'évolution de la composition si d'autres volontaires souhaitent intégrer la structure au fil du temps. Elle définira également les règles de désignation des représentants de cette commission appelées à être intégrés à certaines commissions ou groupes de travail constitués par Decoset pour faire participer les acteurs du territoire. Enfin, cette commission pourrait proposer la rédaction d'une charte de fonctionnement et participer à sa co construction. Il est proposé à minima 2 réunions de la commission de suivi du continuum par an.

4.2. Les rencontres

Différents types de rencontres avec les publics sont envisagés pour multiplier les occasions d'échanges mais également pour toucher un public très large, y compris les publics éloignés qui habituellement participent peu aux dispositifs de concertation.

OUTILS	FREQUENCE	MODALITES D'ORGANISATION	PARTICIPANTS / COMPOSITION	NIVEAU DE PARTICIPATION
Conférence annuelle élargie	1 par an	Decoset et EPCI	Decoset + EPCI Associations Membres CCSPL Decoset + EPCI Membres CESS EPCI	Co construction
Réunions publiques thématiques	1 par an minimum	Decoset + animateurs extérieurs + experts extérieurs	Public	Co construction
Ateliers citoyens	1 par an minimum	Decoset + animateurs extérieurs + experts extérieurs	Public	Co construction
Réunions publiques quartiers	A la demande – 3 à 4 fois par an	Associations riverains Decoset	Public	Co construction
Webinaire	1 à 2 fois par an	Decoset + experts extérieurs	Public	Information / consultation
Journées portes ouvertes	1 fois par an	Decoset	Public	Information / consultation
Visites d'équipements	Toute l'année	Decoset + prestataires	Public + scolaires	Information
Rencontres mobiles	3 fois par an minimum	Decoset	Public	Co construction
Conférence universités / grandes écoles	1 fois par an minimum	Decoset + experts extérieurs	Public éloigné	Co construction
Evènements à destination des publics éloignés	1 fois par an en + de la ligne ci-dessus	Decoset	Public éloigné (par rotation)	Co construction

4.2.1. Conférences annuelles

La Conférence annuelle élargie

La mise en place de cette instance spécifique correspond à **des demandes émises par le public lors de la concertation préalable** s'agissant de la nécessité de mieux coordonner les actions de Decoset et des EPCI adhérents mais également de mieux impliquer la gouvernance de ces EPCI.

Objectifs :

- Mettre en place une réunion publique pour débattre et suivre les objectifs de réduction à la source, les actions mises en œuvre, les résultats atteints ainsi que les activités de Decoset.
- Permettre un point de rencontre entre la gouvernance des EPCI, les parties prenantes de leur territoire, les parties prenantes du territoire de Decoset et de la concertation continue

Attribution :

- Débattre des objectifs et actions mis en œuvre dans le cadre du schéma stratégique en matière de prévention
- Être informé de la mise en œuvre du schéma stratégique
- Être informé des activités des Decoset, du fonctionnement des équipements,
- Être informé des actions mises en œuvre par Decoset et les EPCI adhérents pour réduire la production de déchets en général et des déchets résiduels en particulier
- Bénéficier d'une présentation du rapport annuel d'activité
- Rendre public annuellement les objectifs, actions et résultats en matière de prévention

Composition :

- Bureau de Decoset
- Présidents, élus et directeurs des EPCI adhérents
- Membres des CCSPL Decoset et EPCI adhérents
- Membres des CESS (commissions de suivi des PLPDMA) des EPCI adhérents
- Membres de la commission du suivi du continuum
- Participation ouverte au public sur inscription préalable pour gérer la logistique
- Possibilité de participer en distanciel

Il est proposé la réunion d'une conférence annuelle élargie par an.

4.2.2. Rencontres thématiques

Réunions publiques thématiques

Objectifs :

- Donner de l'information, débattre et suivre les objectifs de réduction à la source, les actions mises en œuvre, les résultats atteints ainsi que les activités de Decoset
- Donner de l'information, recueillir l'avis et débattre sur le projet d'évolution de l'UVE et les thématiques restant soumises à discussion
- Rester à l'écoute et répondre aux demandes du public sur les thématiques qu'il juge intéressantes à évoquer.

Composition :

- Réunion publique ouverte à tous
- Possibilité de réunions hybrides (présentiel et en ligne) et d'accès au replay.
- Présence d'élus.

Les thématiques envisagées pour ces réunions publiques thématiques pourraient être les suivantes :

- Actions de prévention/sensibilisation en matière de réduction, tri, recyclage
- Travaux SETMI : réglementations, suivi
- Qualité de l'air et impact sur la santé – localisation des équipements de mesure – présentation des résultats
- Nuisances – localisations des équipements de mesure – réalisation des mesures – présentation des résultats
- Etudes des différents terrains alternatifs pour l'implantation de la nouvelle UVE

Il est envisagé à minima une réunion publique thématique par an

Ateliers citoyens

Objectifs :

- Mettre en place un atelier sur une thématique précise.
- Permettre l'expression des participants sur une thématique ou un sujet en particulier

Attribution :

- Participer activement à la construction ou l'amélioration d'un projet ou d'une thématique.
- Participation libre mais sur inscription pour faciliter l'organisation
- En fonction de la fréquentation l'atelier peut prendre différente forme : travail de co-production en sous-groupe, Word café, brainstorming en plénière.... Exemple pour un atelier sur l'insertion urbaine/usages, faire des brainstorming, dessin de « l'uve idéale », votes/sondages

Composition :

- 15 à 20 personnes par atelier
- Atelier sur inscription.

Il est envisagé à minima un atelier citoyen par an.

Les thématiques envisagées pour ces ateliers citoyens pourraient être les suivantes :

- Insertion urbaine et usages du lieu
- Qualité de l'air
- Terrains alternatifs

Webinaire/visio

Ces webinaires doivent permettre de mettre en place **une réunion en distancielle pour présenter les enjeux et informations** mais également **échanger sur un sujet précis**. Il s'agit notamment de :

- Présenter une thématique en intégrant différentes visions
- Susciter les questions et discussions autour du sujet choisi.
- Permettre aux participants de poser des questions et obtenir des réponses.

Il est envisagé d'organiser 1 à 2 webinaires par an.

Il est proposé d'ouvrir largement la participation à ces webinaires (ouverture à tous) en communiquant largement sur ces événements en amont et en diffusant les replays.

4.2.3. Evènements organisés par Decoset sur ses sites

Journées portes ouvertes

Il est proposé que Decoset organise à minima une fois par an, **une journées portes ouvertes sur l'un de ses équipements**, à une date identifiée. De préférence, la date choisie doit correspondre avec une journée spécifique comme par exemple le World Clean Up Day (en septembre), Semaine Européenne de Réduction des Déchets ou la journée mondiale du recyclage (en novembre).

Durant cette journée, outre une visite possible du site choisi, différentes animations seront proposées : Repair Café, ateliers jardinage au naturel, stands de sensibilisation sur le réemploi et les ressources vertes, ... en fonction de la configuration de l'équipement retenu.

Cette rencontre permettra également de présenter les objectifs, actions et résultats de Decoset en matière de prévention mais également les enjeux de la concertation continue, les dispositifs et rencontres publiques programmées mais aussi les possibilités de contributions.

Visites d'équipements

Tout au long de l'année, des visites de nos équipements, principalement nos deux UVE ainsi que la déchèterie de Plaisance-du-Touch et les jardins pédagogiques, sont possibles sur réservation préalable. A compter de 2025, d'autres sites viendront s'ajouter à cette liste (centre de tri, Hall 9, déchetterie de Ribaute, plateforme de compostage de Leguevin...)

Au-delà de la simple visite des équipements, ces visites permettront de présenter aux participants les objectifs, actions et résultats de Decoset en matière de prévention mais également les enjeux de la concertation continue, les dispositifs et rencontres publiques programmées mais aussi les possibilités de contributions.

4.2.4. Evènements organisés hors sites Decoset

Réunions publiques organisées par les associations de quartiers ou autres associations

Decoset est à disposition des associations de riverains ou de toute association intéressée pour se rendre à des réunions identifiées et intervenir sur un ordre du jour défini en amont avec l'association. Il est envisagé à minima 3 à 4 réunions publiques de ce type par an.

Au-delà des associations de quartier qui ont l'habitude de solliciter Decoset pour participer à leur réunions publiques, Decoset dans sa communication rappellera aux associations intéressées par la concertation continue que les services sont à leur disposition pour participer à leur évènements ou réunions afin de faire connaître les enjeux liés à la réduction des déchets, à la reconstruction de l'UVE de Toulouse mais aussi les dispositifs prévus dans le cadre de la concertation continue. Cette action vise notamment à toucher d'autres publics que les publics habituellement mobilisés.

Rencontres mobiles

Objectifs :

- Aller à la rencontre des différents publics sur site, en proximité, sur le domaine public ou sur des évènements organisés
- Faire connaître la procédure de concertation continue, le calendrier des rencontres et évènements et les modalités de participations leur permettant de donner leur avis ou de poser des questions
- Recueillir leurs avis et observations sur des thématiques en particulier

Composition :

- Stand sur site, soit sur l'espace public soit dans un lieu identifié (maison de quartier, médiathèque...)

Il est envisagé 3 rencontres mobiles par an.

Les thématiques envisagées pourraient être les suivantes :

- Actions conduites par Decoset en matière de prévention
- Travaux SETMI

-
- Projet UVE : calendrier, objectifs,
 - nuisances,
 - terrains...
 - Dispositifs et calendriers de la concertation continue
 - Calendrier des animations / évènements organisés par Decoset (journées mon jardin pédagogique par exemple sur les déchèteries)

Ces rencontres mobiles permettent d'aller vers des publics éloignés, vers d'autres publics que les publics habituellement mobilisés.

Conférences / débats : universités / grandes écoles

Objectifs :

- Mettre en place des conférences / débats, des ateliers sur une thématique précise.
- Permettre l'expression des participants sur une thématique ou un sujet en particulier

Il est envisagé à minima une conférence par an mais Decoset s'engage à répondre à des demandes complémentaires.

Evènements à destination des publics éloignés

Objectifs :

- Organiser un évènement sous forme d'expositions, de conférences / débats ou d'ateliers.
- Présenter les enjeux et dispositifs de la concertation continue pour inciter à la participation citoyenne
- Présenter les objectifs, actions et résultats en matière de réduction à la source et d'économie circulaire
- Présenter le projet d'évolution de l'UVE et les thématiques soumises à la concertation
- Rappeler les modalités de participation et les dates des rencontres – remises de documentation et de supports de participation.

Publics éloignés ciblés : Les publics éloignés cibles sont les publics qui ne se sont pas forcément impliqués lors de la concertation préalable ou ceux qui ont un enjeu d'implication spécifique comme par exemple les professionnels.

- Etudiants, lycéens, collégiens, jeunes au travers les conseils municipaux, départemental et régional « jeunes » ou les conseils de la vie étudiante
- Personnes âgées ou handicapées en se rapprochant du service « séniors » de la mairie de Toulouse, de la mission handicap, des maisons de la solidarité du conseil départemental et des principales associations concernées
- Travail spécifique avec les régies de quartier comme par exemple Reynerie services ou d'autres structures en capacité de toucher des publics éloignés
- Entreprises, professionnels au regard des obligations et enjeux pour la réduction des déchets à la source

Il est envisagé l'organisation à minima d'un évènement par an mais Decoset s'engage à répondre à des demandes complémentaires. L'objectif est de permettre, par rotation, de toucher ces 4 catégories au cours de la période de concertation continue.

4.3. Les outils d'information et de contribution

Les différents outils d'information et de contribution visent à informer les publics sur les différentes dimensions de la concertation continue, sur les différentes rencontres et modalités de participation. Au travers du site internet spécifiquement dédié à la concertation continue, les publics peuvent contribuer, non seulement en posant des questions et en obtenant des réponses mais également en ayant la possibilité de donner leur avis et de déposer des contributions écrites mises à disposition du public.

4.3.1. Les outils numériques

Réseaux sociaux

Un post par mois au minimum sur la concertation : actualités, dates des prochaines rencontres/événements, sensibilisation et réduction des déchets, ...

Site Decoset

Un post par mois au minimum sur la concertation : actualités, dates des prochaines rencontres/événements, sensibilisation et réduction des déchets, ...

Site continuum

Le site internet de la concertation continue permet de diffuser les actualités de la concertation, le calendrier des événements liés ou associés à la concertation continue, de mettre à jours ces informations et les agendas mais aussi d'accéder à une bibliothèque de ressources permettant de mieux appréhender les différents enjeux, problématiques et positions. Il offre également la possibilité de poster des contributions, d'obtenir des réponses aux questions posées.

Newsletter - Decoset

Trimestrielle, la newsletter portant sur les activités et politiques conduites par Decoset doit permettre de tenir le public informé sur des sujets aussi variés que l'actualité de la concertation, l'actualité de Decoset et doit aborder des thèmes comme la sensibilisation et la réduction des déchets, ...

Il convient de noter que cet outil créé dans le cadre de cette concertation continue a vocation à perdurer au-delà de cette procédure pour venir compléter les outils d'information numériques déjà disponibles. Ces newsletters pourraient être éditées sur support papier pour toucher d'autres publics ou être encartées dans les publications des EPCI adhérents.

4.3.2. Les autres outils

Mailing

Le mailing doit permettre de diffuser des informations et d'inciter les publics éloignés à contribuer à la concertation continue.

Boîtage/distribution de flyers / affichettes

Le boîtage et/ou la distribution de flyers est le pendant « non digital » de la newsletter et doit permettre de tenir le public en précarité numérique informé sur des sujets aussi variés que l'actualité de la concertation, l'actualité de Decoset et doit aborder des thèmes comme la sensibilisation et la réduction des déchets mais également les thématiques liées à la reconstruction de l'UVE. La diffusion de ces informations est prévue dans les quartiers riverains, par l'intermédiaire des mairies de quartier, équipements publics, commerces mais également par l'intermédiaire des associations des quartiers concernés.

Publications journaux / insertions presse / communiqué de presse

La publication dans les journaux locaux est la continuité du boîtage et doit permettre de tenir le public en précarité numérique informé sur des sujets aussi variés que l'actualité de la concertation, l'actualité de Decoset et doit aborder des thèmes comme la sensibilisation et la réduction des déchets, mais également les thématiques liées à la reconstruction de l'UVE. La fréquence de publication envisagée est environ trimestrielle avec 3 à 4 publications par an.

Exposition itinérante

Présence d'une exposition sur les équipements de Decoset ouvert au public (déchèteries). Cette exposition itinérante doit présenter le projet de reconstruction, les objectifs et actions de Decoset en faveur de la réduction à la source ainsi que la concertation continue. Il est envisagé non seulement de faire tourner l'exposition mais

en lien avec la commission de suivi du continuum de proposer de changer les thèmes de cette exposition itinérante chaque année.

Participation à des évènements organisés par d'autres structures

Objectifs :

- Utiliser les évènements ou réunions auxquels les services de Decoset sont conviés pour faire connaître la concertation continue et inciter le public à participer
- Remettre des flyers et outils de communication pour favoriser la participation

Par exemple il pourrait être envisagé de participer à des évènements de type

- Festival Toulouse Innovante et Durable,
- Festival Eco'Faites de l'asso Chemin Faisant,
- Événements organisés à l'occasion de journées mondiales (World Clean Up Day, Journée du Recyclage...).

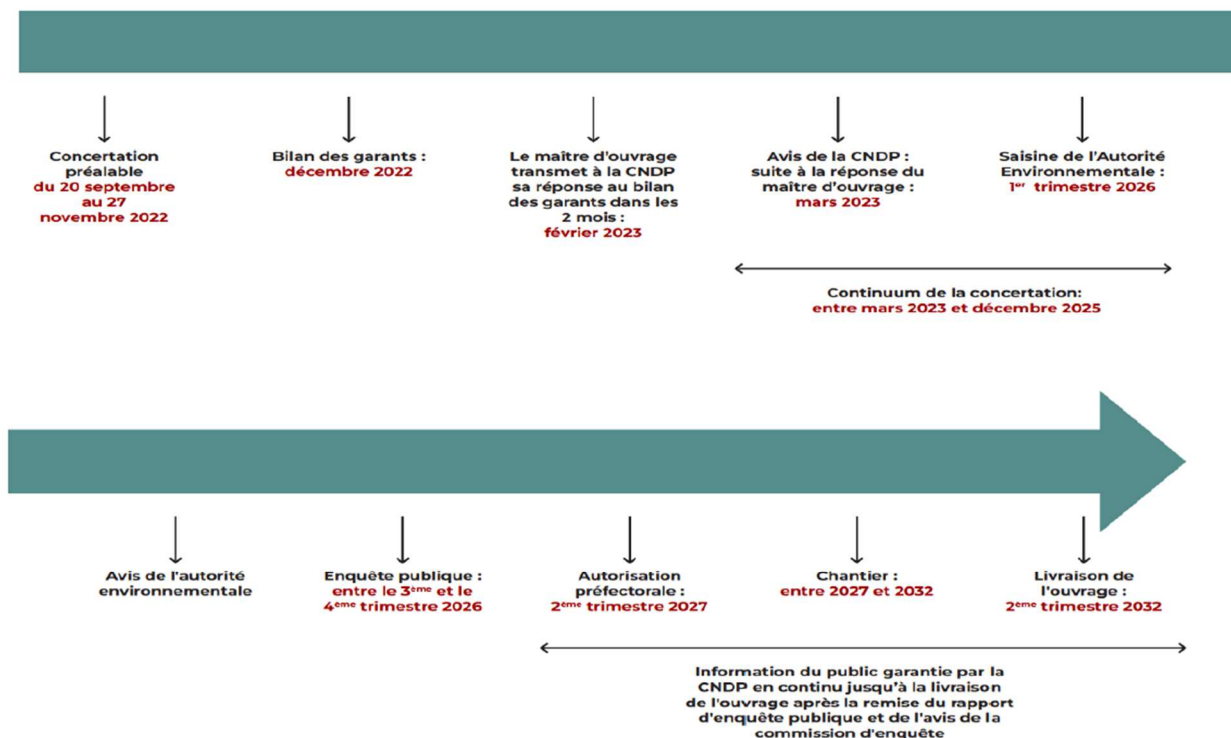
Il convient de noter que Decoset souhaite poursuivre et renforcer le partenariat noué avec les associations et parties prenantes. Dans ce cadre, il est prévu de mettre à la disposition des associations qui le souhaiteraient des kits de participation pour leur permettre de relayer les informations, de promouvoir les outils de participations mais aussi de diffuser plus largement encore le calendrier des rencontres et évènements.

5. Le calendrier de la concertation continue et les différentes séquences

La concertation a débuté en septembre 2022 par une concertation préalable et devrait se terminer au 2^{ème} trimestre 2032 avec la livraison de la nouvelle unité de valorisation énergétique. Entre-temps, **le continuum de la concertation (concertation continue) se tiendra en fil rouge, jusqu'à l'enquête publique qui devrait avoir lieu fin 2026 – début 2027.**

Néanmoins, entre fin 2026 et 2032, Decoset n'entend pas arrêter le processus d'échange et de participation du public : les instances et le dispositif mis en place durant le continuum, doivent se poursuivre en phase chantier. La participation des publics aux activités et enjeux et de Decoset a vocation à se poursuivre au-delà de la mise en service du nouvel équipement. En effet, la participation du public et des usagers fait partie intégrante des objectifs et actions intégrées au schéma stratégique en cours d'élaboration.

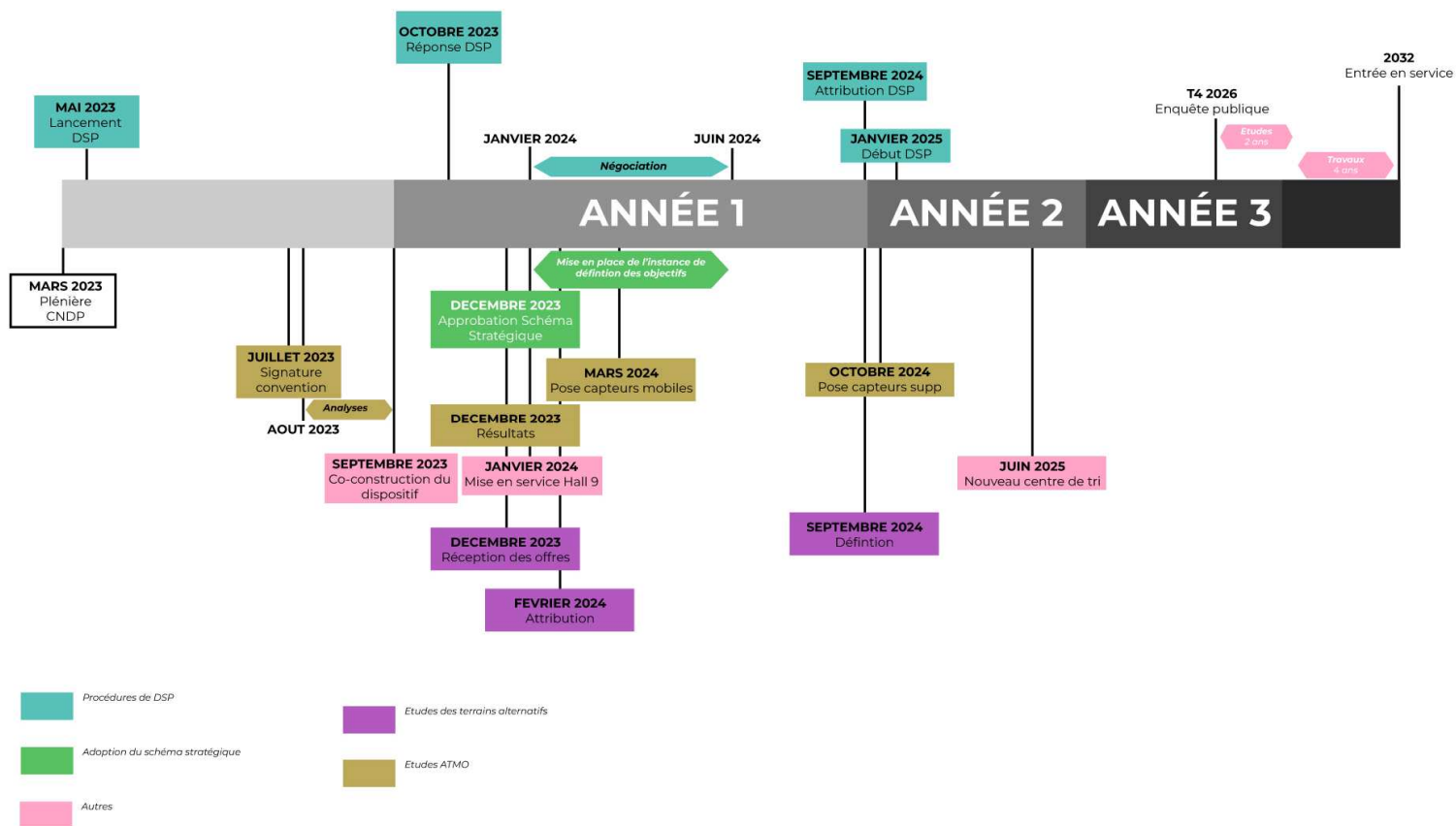
Chronologie indicative jusqu'à l'éventuelle livraison de l'ouvrage



Source : dossier de la concertation préalable

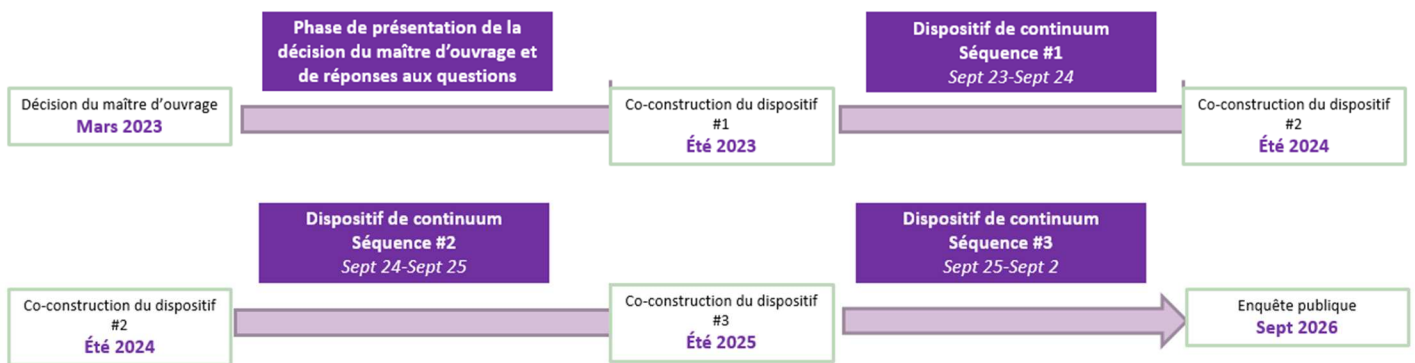
La frise suivante permet de positionner dans le calendrier de la concertation continue, les principaux jalons, procédures, évènements qui vont avoir une influence sur le déroulement et le contenu de la concertation :

- Procédure de DSP
- Adoption du schéma stratégique
- Entrée en service du nouveau centre de tri
- Ouverture du Hall 9
- Réalisation des études relatives aux terrains alternatifs
- Réalisation des études complémentaires portant sur les rejets par ATMO



Calendrier et phasage proposé

En ce qui concerne plus spécifiquement la concertation continue, **le dispositif est divisé en 4 périodes**, une phase d'élaboration qui s'est tenue de mars 2023 à septembre 2023 suivie de 3 périodes d'une année chacune, allant d'octobre à octobre, jusqu'à l'enquête publique.






Chaque été, le dispositif de l'année suivante amendée, précisé, complété en coconstruisant avec les parties prenantes.

Durant toute la durée du dispositif, les modalités d'association du public sont regroupées selon trois modalités principales :

- Les instances de la concertation
- Les rencontres
- L'information

Pour chaque année, il est envisagé un enchaînement identique des différentes séquences pour créer une habitude et permettre au public de se repérer plus facilement dans la programmation des rencontres et évènements.

DISPOSITIF DE CONCERTATION CONTINUE

		2023				2024							
		Sept.	Oct.	Nov.	Déc.	Janv.	Fév.	Mars	Avr.	Mai	Juin	Juil.	Août
 LES INSTANCES	CSS							—					
	CCSPL												
	Commission de suivi du Continuum												
 LES RENCONTRES	Conférence annuelle élargie												
	Réunions de quartiers/assos	Decoset se rendra disponible à la demande des associations.											
	Rencontres thématiques												
	Ateliers citoyens												
	Rencontres mobiles												
	Journée Portes Ouvertes												
	Visites d'équipements	Les visites d'équipements sont possibles sur réservation.											
	Conférences grandes écoles/universités												
	Événements à destination des publics éloignés												
 LES MOYENS D'INFORMATION	Réseaux sociaux	Au minimum 1 post par mois sur nos réseaux sociaux.											
	Site Decoset	Communication au fil de l'eau sur le site de Decoset.											
	Site Continuum	Communication au fil de l'eau (actualités, contributions...) sur le site du Continuum.											
	Newsletter												
	Mailing												
	Boîmage/distribution de flyers												
	Publications journalières												
	Exposition itinérante	Exposition itinérante sur 4 infrastructures identifiées, à un rythme trimestriel.											



04.

**DÉTAIL DE LA
PREMIÈRE
SÉQUENCE**

IV. Détail de la première séquence

1. Les actions déjà engagées

Dès la fin de la concertation préalable et après désignation de la garante par la CNDP, en lien et à la demande des associations et parties prenantes, pour entretenir la dynamique de la concertation préalable, Decoset a commencé à travailler sur l'élaboration du dispositif de concertation continue en faisant participer les parties prenantes mais également en veillant à une bonne information du public.

1.1. Les actions engagées en matière de participation

- **Réunion de présentation du schéma stratégique | Vendredi 21 avril 2023**
Objectifs : Présenter aux associations la méthodologie d'élaboration du schéma stratégique de Decoset, de présenter les axes et projets et de collecter leurs impressions sur les actions envisagées.
- **Réunion de quartier – Lafourguette | Mardi 2 mai 2023**
Objectif : Présenter aux habitants les travaux de mise aux normes et de confortement de l'UVE de Toulouse-Mirail (étapes, calendrier...).
- **Réunion Concertation Continue | Mercredi 31 mai 2023**
Objectifs : Présenter aux parties prenantes (associations de quartier et environnementales) le dispositif de concertation continue envisagé, le calendrier et les outils.
- **Réunion de quartier – Bellefontaine | Mercredi 7 juin 2023**
Objectif : Présenter aux habitants les travaux de mise aux normes et de confortement de l'UVE de Toulouse-Mirail (étapes, calendrier...).
- **Réunion de quartier – Saint-Simon | Lundi 12 juin 2023**
Objectif : Présenter aux habitants les travaux de mise aux normes et de confortement de l'UVE de Toulouse-Mirail (étapes, calendrier...).
- **Réunion de présentation du schéma stratégique | jeudi 6 juillet 2023**
Objectifs : Présenter aux associations les actions envisagées pour le schéma stratégique et le projet d'établissement de Decoset, présentation des actions envisagées et avis des participants.




1.2. Les actions engagées en matière d'information

- **Diffusion du rapport final du maître d'ouvrage** | Réseaux sociaux, sites internet (Decoset et Continuum) et mailing | Mars 2023
+ *une dizaine de retombées presse*
- **Promotion des visites pédagogiques de l'UVE de Toulouse-Mirail** | Réseaux sociaux | Lundi 20 mars 2023
- **Retour sur... Réunion de quartier Lafourquette** | Réseaux sociaux et sites internet (Decoset et Continuum) | Mardi 9 mai 2023
- **Communication des travaux de mise aux normes et de confortement** | Réseaux sociaux, panneau d'information sur site et sites internet (Decoset, Continuum) | Août 2023

2. L'organisation générale de la séquence septembre 2023 / septembre 2024

L'objectif général de cette séquence est de **mettre en place les dispositifs de concertation présentés** dans cette note mais **également d'identifier les parties prenantes et personnes intéressées** pour leur diffuser l'information tout au long de cette concertation continue.

Le schéma suivant permet de synthétiser l'organisation générale proposée tant en ce qui concerne les instances, les rencontres que les outils de communication.

		2023				2024							
		Sept.	Oct.	Nov.	Déc.	Janv.	Fév.	Mars	Avr.	Mai	Juin	Juil.	Août
 LES INSTANCES	CSS	14/09 Econotre	20/10 SETMI					Date fixée par ← la Préfecture →					
	CCSPL	28/09								Date à fixer			
	Commission de suivi du Continuum	25/09					Semaine du 12/02						Date à fixer
 LES RENCONTRES	Conférence annuelle élargie										18/06		
	Réunions de quartiers/assos	Decoset se rendra disponible à la demande des associations.											
	Rencontres thématiques			15/11 Réunion		24/01 Webinaire							
	Ateliers citoyens						21/02						
	Rencontres mobiles							13/03 #1	17/04 #2	22/05 #3			
	Journée Portes Ouvertes			25/11 Plaisance									
	Visites d'équipements	Les visites d'équipements sont possibles sur réservation.											
	Conférences grandes écoles/universités			Date à fixer									
	Événements à destination des publics éloignés	16/09 École Buffon											
 LES MOYENS D'INFORMATION	Réseaux sociaux	Au minimum 1 post par mois sur nos réseaux sociaux.											
	Site Decoset	Communication au fil de l'eau sur le site de Decoset.											
	Site Continuum	Communication au fil de l'eau (actualités, contributions...) sur le site du Continuum.											
	Newsletter	Semaine du 11/09			Semaine du 18/12			Semaine du 25/03			Semaine du 10/06		
	Mailing	Semaine du 04/09				Semaine du 08/01			Semaine du 01/04				
	Boitage/distribution de flyers				Semaine du 18/12			Semaine du 25/03			Semaine du 10/06		
	Publications journaux	27/09 et 30/09								Date à fixer			
	Exposition itinérante	Exposition itinérante sur 4 infrastructures identifiées, à un rythme trimestriel.											

Comme précisé plus avant, le contenu des rencontres et évènements détaillé dans les pages suivantes est précisé à titre indicatif. Le contenu devra probablement être allégé et le nombre de rencontres augmenté afin de prendre le temps nécessaire pour traiter en profondeur toutes les thématiques envisagées.

3. Les instances

CSS SETMI – 20 octobre 2023

Contenu envisagé :

- Travaux été, travaux en cours, travaux à venir
 - Bilan des tonnages
 - Bilan des rejets
 - Réalisation des travaux 2023 et programmation des travaux restant
 - Faits/événements marquant de l'année 2023 - incidents
-

CCSPL – date à programmer au dernier trimestre 2023

Contenu envisagé :

- Points sur la procédure DSP
 - Rapports techniques et financiers des délégataires
 - Schéma stratégique
-

Commission de Suivi du Continuum – Septembre (dernière semaine) ou Octobre 2023

Contenu envisagé :

- Préparation de la réunion publique à venir
- Point étude localisation
- Organisation contrôle des nuisances
- Présentation dispositif validé par la CNDP
- DSP
- Schéma stratégique
- Programmation des actions de sensibilisation et de modification des pratiques en faveur de la réduction de la source (Decoset et autres acteurs)

Modalités d'organisation :

- Organisation : services Decoset
- Animation : services Decoset
- Participation ouverte en présentiel et à distance

Une 2ème réunion devrait être organisée au 2ème ou au 3ème trimestre 2024.

4. Les rencontres

4.1 Les rencontres thématiques

Réunion publique – T4 2023 (novembre)

Contenu envisagé :

- Travaux SETMI 2023/2024
 - DSP
 - Schéma stratégique
-

Ateliers citoyens – février 2024

Cet atelier citoyen pourrait être programmé en février 2023. Il pourrait être consacré à la thématique du contrôle des rejets avec dans un 1^{er} temps une intervention d'ATMO pour présenter les résultats obtenus durant la fermeture de l'UVE en comparant ces résultats avec la période Covid (diminution de la circulation automobile) et durant une période classique avec circulation + fonctionnement de l'UVE.

Dans un second temps cet atelier pourrait travailler sur le positionnement des 2 équipements complémentaires prévus par la convention passée avec ATMO.

Webinaire – Janvier ou février 2024

Date et lieu :

- En distanciel
- Diffusion sur Facebook Live ou autres supports (TEAMS) (en synchrone et asynchrone – enregistrement à réécouter en replay postérieurement – enregistrement déposé sur le site internet du continuum)
- T1 2024 – novembre ou début décembre – date plus précise à fixer

Contenu envisagé :

- Présentation des modes de gestion possible

- Présentation des DSP
- Procédure de consultation en cours

Modalités d'organisation :

- 1h30 de diffusion, 45 min en format descendant consistant en une présentation du fonctionnement et 45 min d'échanges sous forme de questions/réponses (questions uniquement écrites)

4.2 Les temps envisagés avec les publics éloignés

Évènement à destination des publics éloignés – 16 septembre 2023

Public concerné :

- Ecole primaire Buffon – élèves et parents d'élèves
- Habitants du quartier Lafourquette

Date et lieu : 16 septembre 2023 à l'occasion du World Clean Up Day

Contenu envisagé :

- Présentation de la concertation continue
- Présentation des enjeux liées à la réduction des déchets
- Stand déchets verts et réemploi

Objectifs :

- Présenter les informations
- Répondre aux questions
- Lancer une dynamique de coopération avec les parents d'élèves et les enseignants de l'école Buffon
- Distribuer flyer et information sur les évènements de la 1^{ère} année de la concertation continue

Autres évènements à destination des étudiants – décembre 2023 / février 2024

Un travail est d'ores et déjà engagé auprès d'universités ou de grandes écoles (INSA) pour voir dans quelle mesure Decoset pourrait organiser un évènement en lien avec ce public. La période envisagée pourrait être entre décembre et février. La

thématique pourrait concerner la réduction des déchets à la source et le schéma stratégique de Decoset.

Comme précisé plus avant, Decoset envisage d'organiser en lien avec les établissements d'enseignement supérieur, des conférences / débats. Pour autant, en fonction des opportunités et des sollicitations, en lien avec le travail universitaire, Decoset reste en veille pour proposer d'autres modalités de collaboration dans la continuité ou en complément des actions qui avaient été engagées au moment de la concertation préalable.

4.3 Les autres événements

La Conférence annuelle élargie – juin 2024

La 1^{ère} conférence annuelle élargie pourrait se tenir en juin 2024 et permettre de discuter de l'action intégrer dans le schéma stratégique et visant à mettre en place des instances communes Decoset / EPCI devant aboutir à définir des objectifs de réduction à la source.

Elle permettra également d'évoquer les autres actions inscrites au schéma stratégique et les calendriers de mises en œuvre.

Rencontres mobiles – printemps 2024

Date et lieu :

- Dates plus précises à fixer
- 3 proposés en mars / avril / mai 2024
- Lieux à déterminer - sur l'espace public intérieur ou extérieur à proximité du site (quartiers Lafourquette, Saint Simon, Mirail...)
- Créneaux de 2/3 heures à fixer en fonction du lieu et de la typologie de la fréquentation des sites envisagés

Journée portes ouvertes – 25 novembre 2023

Date et lieu :

- Déchèterie de Plaisance-du-Touch
- 25/11/2023 = semaine de la réduction des déchets

Contenu envisagé :

- Lancement de l'exposition itinérante
- Lien de cet évènement avec les 30 ans de Decoset
- Animations au jardin pédagogique
- Deux stands animations : ressources végétales et réemploi
- Stand concertation continue (distribution de flyers et échanges avec les usagers)
- Proposition de jeu concours pour attirer le public : deviner le poids d'une benne en démonstration (ex déchets verts)

5. Les outils d'information et de contribution

Site internet de la concertation continue

Le site internet a été mis en ligne durant l'été. Il sera progressivement complété, notamment au niveau des documents mis à la disposition du public. Le dispositif de concertation continue sera présenté et les dates des événements publiés après la réunion plénière de la CNDP.

Comme précisé plus haut, cet outil constitue également un espace de participation grâce au formulaire question/contribution.

Lien vers le site : <https://uve-toulouse.decoset.fr/>

Site internet de Decoset

Le site internet institutionnel de Decoset est en cours de refonte avec une mise en ligne attendue en décembre 2023. Dans le même temps le logo de Decoset va être modifié.

Réseaux sociaux

Après la présentation du dispositif de concertation continue à la CNDP, une campagne sera lancée sur les réseaux sociaux de Decoset pour faire connaître les dispositifs de concertation arrêtés, les dates des prochains événements et inciter le public s'informer, poser des questions et déposer des contributions sur le site internet.

Newsletters

- **T4 2023 – contenu proposé**
 - Travaux SETMI
 - Présentation du dispositif de concertation continue (suite au retour de la CNDP)
 - Bilan de la réunion publique du T4 2023
 - Focus sur le tri à la source des biodéchets

- **T1 2024 – contenu proposé**

- Focus sur le schéma stratégique
- Focus sur centre de tri ou Hall 9
- Rappel sur le tri des emballages (comment gérer les emballages en ville)

- **T2 2024 – contenu proposé**

- Présentation du rapport d'activité 2023
- Comment gérer son déménagement pour les étudiants ou comment réduire ses apports de ressources végétales en déchèterie
- Focus sur centre de tri ou Hall 9
- Focus sur le réemploi ou la gestion des ressources végétales

- **T3 2024 – contenu proposé**

- Présentation de l'Eco Point de quartier
- Point sur la DSP (les résultats du marché et présentation du fonctionnement d'une DSP)
- Comment bien préparer sa rentrée étudiante (achats réemploi, ...)
- Focus sur les DMS

Mailing

Objectifs :

- Envoyer une information à tous nos contacts, associations, individuels pour les informer du lancement de la concertation continue, obtenir leur consentement pour intégrer nos bases de données concertation et les inciter à participer à nos évènements ou par le site internet
- Date prévisible d'envoi début septembre

Exposition itinérante

Définition du contenu, réalisation de l'exposition et programmation des lieux et dates de déploiement.

Le 1^{er} site pourrait être la déchetterie de Plaisance-du-Touch pour une période de 3 mois.

Affichettes et flyers

Définition du contenu, réalisation des affiches, affichettes et flyers.
Objectif janvier 2024.

Insertion presse

Article dans La Dépêche (édition Haute-Garonne) dans la Semaine du 25 septembre pour présenter le dispositif de concertation continue et inciter le public à participer aux évènements et à contribuer par l'intermédiaire du site internet.

ANNEXES

OUTILS	FREQUENCE	MODALITES D'ORGANISATION	PARTICIPANTS / COMPOSITION	NIVEAU DE PARTICIPATION
Les instances				
Commission suivi site (CSS)	2 par an	Préfecture	Services de l'Etat Decoset Associations	Consultation
CCSPL - Commission consultation des services publics locaux	2 par an	Decoset	Decoset Associations	Consultation
Commission suivi continuum	1 par an minimum	Decoset	Decoset Associations Citoyens volontaires	Co construction
Les réunions publiques				
Conférence annuelle élargie	1 par an	Decoset et EPCI	Decoset + EPCI Associations Membres CCSPL Decoset + EPCI Membres CESS EPCI	Co construction
Réunions publiques thématiques	1 par an minimum	Decoset + animateurs extérieurs + experts extérieurs	Public	Consultation
Ateliers citoyens	1 par an minimum	Decoset + animateurs extérieurs + experts extérieurs	Public	Consultation
Réunions publiques quartiers	A la demande – 3 à 4 fois par an	Associations riverains Decoset	Public	Consultation
Webinaire	1 à 2 fois par an	Decoset + experts extérieurs	Public	Information / consultation
Journées portes ouvertes	1 fois par an	Decoset	Public	Information / consultation
Visites d'équipements	Toute l'année	Decoset + prestataires	Public + scolaires	Information

Rencontres mobiles	3 fois par an minimum	Decoset	Public	Consultation
Conférence universités / grandes écoles	1 fois par an minimum	Decoset + experts extérieurs	Public éloigné	Consultation / co construction
Evènements à destination des publics éloignés	1 fois par an en + de la ligne ci-dessus	Decoset	Public éloigné (par rotation)	Consultation / co construction



SYNDICAT MIXTE DECOSSET

2-4 rue Jean Giono – 31130 Balma
05 82 06 18 30 | contact@decoset.fr
www.decoset.fr

